



Votre Service de Prévention
et de Santé au Travail à vos côtés

ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL
DE L'ÉTAT DE SANTÉ



Participation aux campagnes de vaccination

Inclus dans l'offre socle

Participer aux campagnes de vaccination, pour quoi faire ?

Préserver

la santé des travailleurs.

Participer

à des actions de santé publique initiées par le ministère de la Santé.

Qui est concerné par les campagnes de vaccina- tion ?

Les publics cibles
de la campagne sont
généralement définis
selon des critères d'âge,
de sexe, de profil de
santé ou de probabilité
d'exposition à certains
virus ou bactéries.

La participation aux campagnes de vaccination, comment ça se passe ?

Des actions inscrites dans le cadre de campagnes nationales

Les SPSTI peuvent participer à
des campagnes de vaccination
pilotées par le ministère de la Santé.
Il ne s'agit pas nécessairement
de vaccinations recommandées
en fonction d'une exposition
professionnelle : il peut s'agir
d'une campagne de vaccination
dans le cadre d'une épidémie
au sein de la population générale.

Cette participation aux
campagnes de vaccination
s'inscrit dans le cadre de
la mission de préservation
de la santé des travailleurs,
et contribue à leur maintien
en emploi. Elle est généralement
limitée dans le temps.

Une organisation logistique mise en œuvre par chaque SPSTI

Le SPSTI organise la campagne
et informe les entreprises de la
possibilité de vaccination qui est
offerte à leurs salariés. Le SPSTI
propose des créneaux horaires
dans des lieux définis, et réalise
généralement les vaccinations
sur rendez-vous. L'acte vaccinal
est réalisé par un professionnel
de santé du SPSTI, dans les
conditions de sécurité requises.

V1072022



SSTI 33 PRÉVENTION ET SANTÉ
AU TRAVAIL – VOTRE PARTENAIRE
PRÉVENTION DE PROXIMITÉ

Contactez-nous : nos équipes sont
mobilisées pour vous accompagner !
www.ssti33.org | contact@ssti33.fr

Le SSTI 33 appartient
au réseau Présanse

